Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260212-DE17CM120226-DE

Dinan Léhon

Affaire n°17 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 12 février,

Sur convocation en date du 6 février 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Chantal BOULOUX, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Elisabeth GLOAGUEN.

ETAIENT EXCUSES : Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Patrick CRENAULT (pouvoir à Matthieu JOUNEAU), David BRUNET (pouvoir Anne-Sophie GUILLEMOT), Jérémie MENAR (sans pouvoir), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 33

SECRETAIRE : Maxime SACHET

* *

CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 10 octobre 2024, le Conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en son nom, certaines attributions relevant de sa compétence dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire doit rendre compte de ces décisions en séance du Conseil municipal.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260212-DE17CM120226-DE

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par la délibération n° 17 du Conseil municipal du 10 octobre 2024 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Les décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière réunion du Conseil municipal sont les suivantes :

Décisions 2025 - 2026		
Numéro	Date	Intitulé
2025-29	02/12/2025	Acceptation du don de l'association "Les amis du Jardin des petits diables » pour un montant de 5 743,64 euros
2025-30	10/12/2025	Virements de crédits de chapitre à chapitre - VIRSPE n°7
2025-31	10/12/2025	Acceptation du don en faveur des collections municipales – 3 œuvres d'Yvonne Jean Haffen
2025-32	10/12/2025	Acceptation du don en faveur des collections municipales – 1 œuvre d'Yvonne Jean Haffen
2025-33	10/12/2025	Acceptation du don en faveur des collections municipales – 5 photographies d'Henri Pochet
2025-34	10/12/2025	Acceptation du don en faveur des collections municipales – 11 documents
2025-35	10/12/2025	Tarifs municipaux 2026 - N°1
2025-36	10/12/2025	Acceptation du don d'une personne privée - Association "Mieux conduire en Côtes d'Armor" pour un montant de 4 000 euros
2025-37	10/12/2025	Acceptation du don en faveur des collections municipales – 1 œuvre de F. Charles
2026-01	06/01/2026	Prise en charge de la Taxe Habitation 2024 pour l'Association le Gisant (13 rue de l'Horloge) et frais bancaires associés.
2026-02	15/01/2026	Virements de crédits de chapitre à chapitre - VIRSPE n°8

Le Conseil municipal **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN